

CONSEIL PARTICIPATIF EXTRAORDINAIRE DE LA FACULTE DES SCIENCES

PROCES-VERBAL

de la séance du 21 décembre 2011

Présents : D. Buchs, R. Durrer, M. Gander, E. Huysecom, J. Lacour, D. Pfenniger, D. Picard, C. Renner, L. Scapozza, A. Williams, M. Von Wyl, P.-Y. Morgantini, X. Perret, J. Tuberosa, A. Stucky, D. Antico, A. Luscher, J. Moser, D. Perret, S. Storz.

Excusés : P.-A. Cherix, S. Rudaz, F.C. Bergeron.

1. Election du prochain Président du Conseil participatif de Faculté

Le Prof. Williams, président sortant, propose de présider la séance le doyen d'âge n'étant pas présent. Il annonce que le quorum est atteint et présente sa candidature à la présidence de ce Conseil pour les 2 prochaines années.

Soumise au vote, l'élection du Prof. Williams à la présidence du Conseil participatif de la Faculté est acceptée (16 oui, 0 non, 3 abstentions).

2. Excusés et invités

Le Président annonce les excusés.

3. Annonce des divers

Pas de divers

4. Adoption du procès-verbal du 19 mai 2011

Point 4 : M. Magnenat devait donner des informations sur les assurances. Le Président explique qu'il s'est excusé pour cette séance mais qu'il lui demandera de répondre par mail.

5. Communications du Président

Gouvernance des bibliothèques : le Président a reçu une information qu'il joint au présent procès-verbal. Le Vice-doyen Lacour rappelle qu'il est important que les étudiants soient présents à cette commission, car c'est une séance décisionnelle au sein des bibliothèques facultaires. Le Président demande aux étudiants de désigner un représentant pour cette commission.

6. Communications du Doyen

- Le Doyen explique qu'avec les nouveaux Statuts de l'Université, un représentant du corps intermédiaire et étudiant a la possibilité de siéger dans les commissions de renouvellement et de nomination.
- Le Doyen rappelle que la bibliothèque et la cafétéria ont été rénovées. Le Vice-doyen Lacour, en charge des travaux à la Faculté, rappelle que les bâtiments de la Faculté appartiennent au DCTI. Il y a eu un problème au DCTI et toutes les demandes de travaux soumises après le mois d'avril ont été suspendues. Seules les demandes jugées prioritaires ont été traitées. Il souhaiterait faire en sorte que l'année prochaine toutes les demandes soient prioritaires. Le Rectorat soutient cette démarche.

Pour la microbiologie : le dossier piétine car il s'agit d'un gros montant et qu'il y a toujours des petits problèmes qu'il faudra résoudre en faisant des appels d'offre.

Pour les sciences de la Terre : la demande de travaux a été acceptée, il y aura une offre en 2012.

M. X. Perret demande s'il ne serait pas plus simple que les bâtiments appartiennent à l'Université. Le Vice-doyen Lacour répond que cela a fait l'objet d'une discussion mais que rien n'a été décidé.
- Le Doyen indique que le Décanat travaille sur les événements et la communication, notamment

sur la cérémonie de remise des diplômes et la séance d'accueil. Lors d'une précédente séance du Conseil participatif, les étudiants estimaient que l'on pouvait l'améliorer. Le Doyen est à disposition pour recevoir les étudiants et écouter leurs propositions.

- Le Doyen indique qu'il a reçu une réponse positive pour le réaménagement extérieur de la Datcha et qu'apparemment il serait possible de demander des travaux à l'intérieur, tels que le remplacement des fenêtres et autres.

7. Proposition de création du règlement d'organisation du Centre interfacultaire de bioéthique et sciences humaines en médecine

Le Président présente le règlement annexé à l'ordre du jour de la présente séance.

Soumise au vote, la proposition de création est acceptée à l'unanimité (19 oui, 0 non, 0 abstention).

8. Règlement d'organisation de la Faculté des sciences

Le Président présente le règlement annexé à l'ordre du jour de la présente séance.

Il explique que le règlement a été approuvé par le Collège des professeurs du 19 décembre 2011 et que les corrections demandées ont été distribuées.

Le groupe de travail était constitué du Prof. Picard, du Doyen et de lui-même et le gros changement est la possibilité d'inclure un membre du corps intermédiaire et un étudiant au sein des commissions.

Article 25 : Mme Storz demande comment les membres du conseil de section seront élus. Le Président explique que l'Assemblée de l'Université n'était pas favorable à ces conseils et qu'il leur avait écrit pour lui signaler que nous souhaitions les garder. Les élections se feront donc au niveau facultaire et les règlements d'organisation des sections devront être rédigés par leurs conseils.

Le Président ajoute que le Service juridique a approuvé ce règlement.

Soumis au vote, le règlement est accepté à l'unanimité (19 oui, 0 non, 0 abstention).

9. Désignation des représentants du corps intermédiaire et des étudiants aux commissions de planification et 1ers renouvellements

Selon les articles 16 et 17, un membre étudiant et un membre du corps intermédiaire peuvent être intégrés aux commissions de planification et des 1ers renouvellements. Le Président pense qu'il faudrait que les étudiants du Conseil participatif se réunissent et proposent un représentant au Doyen. Il n'est pas nécessaire que cet étudiant soit un membre du Conseil participatif.

Le Doyen explique ce qui suit :

- le rapport de planification doit être réactualisé et que cela est prévu au printemps 2012. Il est prévu 5 à 6 réunions.
- La commission des 1^{ers} renouvellements est une commission facultaire qui examine les 1^{ers} renouvellements de mandat de tous les enseignants (environ 15-20 enseignants par an). Il y aura plusieurs réunions.

Le Président précise que le membre du corps étudiant pourra demander l'avis des étudiants de la section concernée ou de tout autre étudiant qui assisterait aux cours de l'enseignant.

Le Prof. Picard rappelle que cette personne n'aura pas de suppléant et qu'elle s'engage à venir aux séances.

Le Doyen rappelle que l'étudiant représentant peut demander l'avis de ses collègues mais que le travail au sein des commissions reste confidentiel.

Le Président explique qu'il n'est pas facile pour un étudiant de juger un dossier de recherche lors d'une commission de nomination, mais son avis sera important lors de la conférence du candidat. Il pourra juger la qualité d'enseignement. Il ajoute que souvent les séances des commissions de

nomination ont lieu en anglais.

Le Président précise qu'il est considéré « membre du corps étudiant » un étudiant jusqu'au master. Les doctorants et les assistants font partie du corps intermédiaire.

Le Doyen propose que les noms des représentants des corps étudiant et intermédiaire soient transmis au Président ou à Lisette Marques. Ceux-ci prendront contact avec ces deux corps lors d'ouvertures de poste.

Le Prof. Picard rappelle qu'il faudra transmettre la composition finale de ces commissions au Rectorat.

Il n'est pas possible de désigner un étudiant différent selon les sections concernées pour la commission des 1^{ers} renouvellements. Le Doyen doit néanmoins se renseigner s'il est possible d'inviter quelqu'un lors des commissions de nomination.

10. Procédure pour la désignation de représentants dans les commissions de nomination

Ce point a été traité en même temps que le point 9.

11. Divers

Aucun.

Alan WILLIAMS, Président